

LE PRINCE D'AURANGE, COMTE DE NASSAU, LIEUTENANT-GÉNÉRAL
DE SON ALTÈZE.

Commis de la récepte du centième denier, Aert Boermans et Jehan van Roode, vous délivrerez au sieur Tiry vander Beeken, trésorier général des guerres, la somme de trente mille livres arthois, pour estre employée au payement d'un demy mois des gaiges qui se doibt aux diets reittres estant présentement au service de mes diets sieurs les Estas, en tant moins de l'obligation que les dits reittres ont sur la ville d'Anvers, et en rapportant ceste avecq lettres de décharge du trésorier général Mathias Laurin, vous sera la diete somme passée en voz comptes. Faict en Anvers, le xi^e de juing 1579.

GUILLE DE NASSAU.

d.

(2 juillet 1579.)

Titre : Ordonnance et quietanee de Mathias Laurin, recepveur général de Messieurs les Estatz Généraulx, de la somme de £ 200 deniers artois pour pareille somme paier à Philippe Asseliers, commissaire, en déduction de ses gaiges.

*A Monsieur de Stralen, Bourgemaistre
de la ville d'Anvers.*

Monsieur de Stralen, D'autant qu'il convient nécessairement pour le service du pays que le commissaire Philippe van Asseliers se parte en toute diligence vers le camp, je vous prie tenir la main qu'il puisse avoir promptement la somme de deulx cent livres carolus pour son voiage, et à tant vous diray le bonsoir. Ce n^e de juillet 1579.

Vostre bien bon amy à vous faire service,

GUILLE DE NASSAU.